

CORANCY

(Nièvre, arrond. et canton de Château-Chinon, 419 hab.)

LA CHAPELLE de Faubouloin appartenait jusqu'en 1985 à la comtesse d'Estampes, qui l'a alors cédée à la commune de Corancy. Cet édifice isolé est situé dans un bois à la sortie du village (le site est inscrit à l'Inventaire supplémentaire depuis 1943). Il s'agit d'une ancienne chapelle votive, dédiée à la Vierge : un pèlerinage a encore lieu tous les ans pour la fête de l'Assomption.

La chapelle actuelle a été rebâtie au XVI^e s. à partir d'une construction plus ancienne. Le clocheton, lui, a été rajouté après l'érection de la seigneurie de la Tournelle en marquisat, en 1680. Le plan, de forme oblongue et orienté au nord-est, est d'une simplicité extrême, avec une nef et un chœur rectangulaires séparés par un arc diaphragme brisé. Celui-ci repose sur des impostes à profil trapézoïdal. La nef est recouverte d'un plafond à pans coupés, le chœur est voûté en berceau brisé. Les portes et les fenêtres sont en plein cintre. L'édifice est construit en moellons recouverts de crépis. Le toit est couvert d'ardoise. Signalons enfin la présence de deux statues en pierre polychrome, une très belle Vierge à l'enfant du XV^e s. et une sainte Marguerite du XVII^e s. Dès l'acquisition de la chapelle, la commune de Corancy et l'association de Sauvegarde de l'église et du patrimoine culturel de Corancy, affiliée à la Sauvegarde de L'Art Français, ont entrepris de financer la réfection complète de la toiture. La Sauvegarde de l'Art Français a accordé 20 000 F en 1987.

BIBLIOGRAPHIE

BAUDIAU (Abbé), *Le Morvan*, 1865, p. 340. — SOULTRAIT (Comte de), *Répertoire archéologique du département de la Nièvre*, 1875, col. 4.

G. M. L.